

ACTI ANTI-ALGUE

TRIPLE ACTION

*Gamme
usage
quotidien*

Traitement préventif contre la prolifération des algues



Propriétés physico-chimique :

Spécifications standards ou contractuelles	
APCA	3 %
pH	7
Densité	1,004

Composition :

_APCA : chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé (29,10g/kg)

Conditionnement :

En bidon de 5L.

Mode d'emploi :

Dans le bassin directement, filtration en marche, en l'absence IMPERATIVE de baigneurs.

En cas de températures élevées et/ou de fortes pluies, en cas d'apparition d'algues (parois glissantes), pratiquer un traitement choc (chlore, brome,...) suivi le lendemain d'un ajout de 1L à 2L d'**ACTI anti-algues Triple Action** pour 50m³.

Dosage :

1/2 litre d'ACTI anti-algues Triple Action pour 50m³ d'eau chaque semaine.